

# MANUEL DE VOL PA-38-112

AVION PIPER TOMAHAWK



CONSTRUCTEUR : PIPER AIRCRAFT  
CORPORATION

APPROUVE PAR LA DIRECTION  
GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

le : 6 JUIL 1978

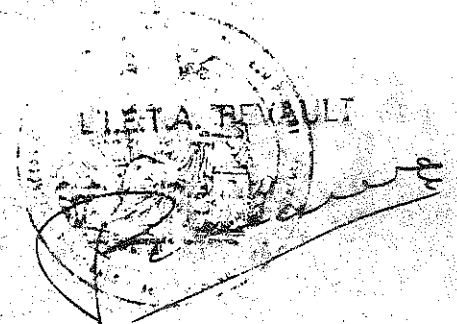
CERTIFICAT DE NAVIGABILITE  
DE TYPE U.S. N° : A1850

CERTIFICAT DE NAVIGABILITE  
DE TYPE FRANCAIS N° : IM 122

NUMERO DE SERIE  
DE L'AVION : 38-78A0642

IMMATRICULATION  
DE L'AVION : F-GHLZ

RAPPORT : 2148



Cet avion doit être utilisé en respectant les limites d'emploi  
spécifiées dans le présent manuel de vol.

**CE DOCUMENT DOIT SE TROUVER EN PERMANENCE DANS L'AVION**

## VALIDITE

La validité de ce manuel se limite à l'avion Piper PA-38-112 identifié par le numéro de série et le numéro d'immatriculation figurant sur le recto de la couverture de ce manuel.

## REVISIONS

A l'exception de la «Liste des équipements», ce manuel de vol sera tenu à jour par le moyen de révisions distribuées aux propriétaires d'avions. La «Liste des équipements» est mise à jour au moment de la délivrance du Certificat de navigabilité par le constructeur, et il incombe au propriétaire de la maintenir à jour par la suite.

Ces révisions consisteront en renseignements nécessaires pour la mise à jour du texte du présent manuel et/ou pour y ajouter des données concernant des équipements supplémentaires pour cet avion.

## I. Révisions

On distribuera des feuilles de révision chaque fois qu'il le faudra sous forme de remplacements de pages ou de suppléments à insérer dans le manuel comme indiqué ci-dessous :

1. Les pages de révision ne remplaceront que les pages portant le même numéro.
2. Insérer les pages supplémentaires dans l'ordre numérique convenable dans chaque section.
3. On insérera les pages dont le numéro est suivi d'une minuscule immédiatement après la page portant le même numéro.

## II. Identification des parties révisées

Un trait noir vertical tracé le long du bord extérieur de la page au niveau des portions révisées, ajoutées ou supprimées, permettra d'identifier les textes et illustrations révisés. Un trait le long du bord extérieur de la page au niveau du numéro de la page indiquera qu'une page entière a été ajoutée.

Les traits noirs n'indiqueront que la dernière révision de la page avec changements et additions ou suppression de ce qui existe en tant que texte et illustrations. Les changements concernant les majuscules, l'orthographe, la ponctuation ou l'emplacement d'un passage sur une page ne seront pas identifiés à l'aide d'un trait noir vertical.

## III. Désignation des parties non approuvées par la DGAC

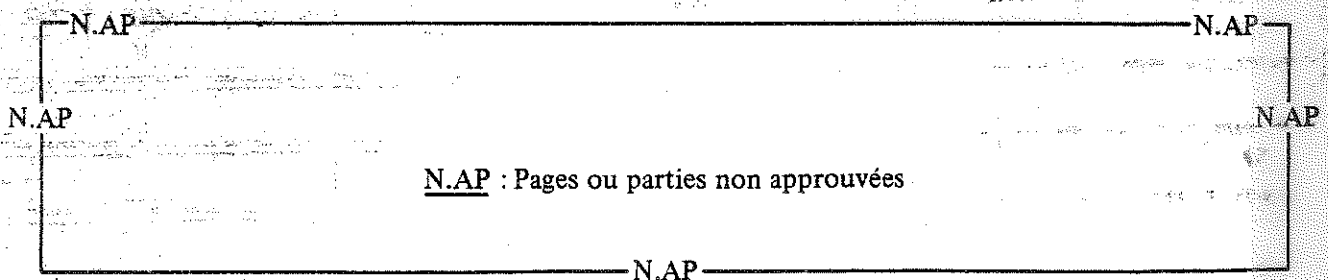




TABLE DES MATIERES

SECTION 0

	Pages
Page de garde. ....	0-1
Validité - Révisions. ....	0-2
Enregistrement des révisions. ....	0-3
Table des matières Section 0. ....	0-4
Liste des pages du manuel de vol. ....	0-5
Liste des révisions du manuel de vol. ....	0-9
Table des matières du manuel de vol. ....	0-11